

I - CONTEXTE PROFESSIONNEL :

I.1 - Domaine d'intervention :

Les entreprises interviennent essentiellement sur le chantier dans le cadre de travaux neufs, de rénovation, de réhabilitation, relatifs à toutes constructions, qu'elles soient du domaine privé ou public, y compris les monuments historiques.

I.2 - Secteur d'activité économique :

L'activité principale est de fournir et mettre en œuvre, dans le respect des règles de l'art, les revêtements céramiques ou analogues sur les sols et les murs, y compris les façades.

Les secteurs d'activités économiques en amont sont :

- des entreprises des négoce de matériaux ;
- des usines de produits manufacturés (carrelages, mortier colle, etc....) ;
- des cabinets d'architectes ;
- des bureaux d'études.

I.3 - Place dans l'organisation de l'entreprise et conditions d'exercice de l'emploi :

Les ouvriers carreleurs mosaïstes travaillent dans les entreprises spécialisées dans le carrelage, mais également dans des entreprises ayant des activités telles que la maçonnerie, la plâtrerie et la peinture. Les entreprises sont de toutes tailles, mais majoritairement artisanales.

A partir des documents techniques, le titulaire du CAP prépare et met en œuvre les revêtements courants, sous la responsabilité et sur les instructions de son supérieur hiérarchique (chef d'entreprise, maître ouvrier, chef d'équipe ou compagnon).

Il travaille également avec d'autres intervenants. Dans l'acte de construire, il peut être en relation, notamment sur le chantier, avec :

- des représentants des clients et du maître d'œuvre (architectes, décorateurs, contrôleurs techniques) ;
- des représentants des autres corps d'état et des fournisseurs.

Le titulaire du CAP carreleur mosaïste est, par ailleurs, responsable de la bonne réalisation des tâches qui lui sont confiées et dispose d'une certaine autonomie dans son activité :

- il réalise, seul ou en équipe, des tâches de production selon des directives générales ;
- il est à même de prendre des initiatives ;
- il organise son travail ;
- il rend compte à son supérieur hiérarchique ;
- il respecte les règles de sécurité ;
- il est responsable de la sauvegarde des matériels et des matériaux qui lui sont confiés.

Grâce à l'évolution technique des matériaux, dont l'inaltérabilité, la robustesse et la durabilité, la profession a su exploiter les qualités de ceux-ci et les faire progresser vers un haut niveau de performance. L'évolution technique des matériels en facilite également la mise en œuvre.

Deux types de pose sont réalisés :

- la pose scellée avec du mortier à base de liant hydraulique ;
- la pose collée, dont on note un accroissement sensible dû à l'évolution des supports et des produits de mise en œuvre.

II - CHAMPS D'ACTIVITÉ :

Le titulaire du CAP participe à la fonction « réalisation » dans le cadre de l'entreprise. Les activités principales sont réalisées sur chantier.

Ces activités sont :

- réalisation de travaux préparatoires (exemple : habillage de baignoires, trappe de visite, cloison de douche, murets, tablettes, paillasse, enduits, formes, ragréages, chapes, ...) ;
- pose de revêtements céramiques et analogues en utilisant les produits de mise en œuvre ;
- mise en œuvre des isolants phoniques et/ou thermiques et des systèmes de protection à l'eau sous carrelage ;
- pose d'accessoires (joint de dilatation, cadre de tapis brosse...).

Les matériaux qu'il utilise sont sous forme de :

- carrelage (grès cérame, émaillés, étiré) ;
- pavage ou dalles béton ;
- modénatures (éléments en relief) ;
- faïences ;
- pierres naturelles (marbre, granit ...) et reconstituées ;
- terre cuite ;
- tomettes (terre cuite, émaillées) ;
- mosaïque de hasard et industrielle.

L'esthétique et l'aspect décoratif des matériaux en font un métier artistique.

III - CLASSIFICATION DU DIPLÔME ET NIVEAU DE QUALIFICATION :

Ce diplôme se situe au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.